

Rennes, le 5 novembre 2022

Patrick Jéhannin
xx xxx xxxxxxxxxxxx xxxxxxx
35000 - Rennes
à
Madame la Présidente
du conseil métropolitain
Hôtel de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
CS93111
35031 - Rennes Cedex

Courrier suivi

Objet : demande de communication de documents administratifs

Madame la Présidente

Un article publié le 25 septembre 2022 sur le site de France 3, sous l'intitulé « **Le Mixed Martial Arts en pleine forme à Rennes pour sa première compétition en Bretagne** » mentionne ces propos de l'organisateur, Monsieur Willy Sirope :

"C'est vrai que ça s'est booké très rapidement. Mais le MMA est une discipline en plein essor."

Il se termine comme suit : « *le prochain événement de MMA à Rennes se tiendra le 21 janvier 2023, toujours organisé par Willy Sirope. Cette fois, 1000 places seront mises en vente.* »

Mais nous avons pris note que cet évènement a été reporté au 4 février 2023.

Il ne vous a probablement pas échappé que l'affiche qui vient d'être diffusée fait état du soutien de **Rennes Métropole**, aux côtés de divers annonceurs.

Or, vous savez que le MMA est un sport de combat en cage particulièrement agressif... interdit en France jusqu'en février 2020 pour cause d'atteinte à la dignité humaine, avant d'être doté d'un certain nombre de règles visant à sa reconnaissance, sous contrôle exclusif de la Fédération Française de Boxe qui bénéficie pour cela d'une délégation de service public.

Par la présente et dans le cadre de la réglementation régissant la communication des documents administratifs, je viens solliciter copie - de préférence par courriel - de tous documents autorisant l'organisateur à se prévaloir de ce soutien à la soirée du 4 février 2023.

Je vous en remercie par avance et vous assure de ma très haute considération.



Patrick Jéhannin

4 FEV
2023

AEF 2 EVENT & FIGHT

SALLE DES CADETS
DE BRETAGNE

RENNES



MILIATLAS
VOTRE BIENHEUR QUOTIDIEN

Rennes
MÉTROPOLE

MONSTER
ENERGY

RMC
SPORT

WFC
WORLD FIGHT CHAMPIONSHIP